



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Céline RABUT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Programme européen « Villes pilotes » - signature de conventions

Le projet et ses enjeux :

Depuis 2020 et l'engagement du projet Response, Dijon Métropole compte parmi les collectivités européennes reconnues pour leur action concrète dans la lutte contre le réchauffement climatique. Aujourd'hui, notre métropole est engagée et reconnue au niveau européen au travers de trois grands projets :

- **Le projet Response** : au travers de la création de deux îlots à énergie positive, il expérimente un modèle très intégré, à la pointe des enjeux en matière de transition énergétique, qui prépare la ville de demain et vise la réplication de solutions à l'échelle européenne. La phase de mise en œuvre des solutions s'achèvera au printemps prochain ;
- **Le programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes à l'horizon 2030 »** : il vise la traduction concrète de la volonté de Dijon métropole d'accélérer la transition énergétique par une mobilisation et un engagement de tous les acteurs autour d'un « Contrat de Ville Climatique » qui définit une feuille de route partagée et formalise une trajectoire financière. Ce contrat doit être finalisé en octobre 2024 ;
- **Le programme « Villes pilotes »** : objet du présent rapport, il concerne un cercle plus étroit de villes retenues par la commission européenne pour tester des pratiques innovantes et devenir démonstrateurs d'une décarbonation accélérée.

L'engagement dans ces programmes européens contribuera à amplifier et accélérer la mise en œuvre du plan climat en révision.

Le projet déposé par la Métropole dans le cadre du programme « Villes pilotes » consiste à organiser une gouvernance territoriale qui permette un déploiement massif et coordonné de projets, publics ou privés, pour atteindre la neutralité climatique au plus tôt.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Donner l'impulsion aux parties prenantes pour agir collectivement. Créer des liens, identifier des synergies et des voies de mutualisation, réduire la fragmentation des projets, les approches sectorielles et en silo, fédérer des communautés de citoyens, d'entreprises et d'entités publiques, favoriser l'intégration de l'innovation dans les projets.
- Faire émerger des projets structurants et à fort impact qui permettent d'inscrire le territoire dans une trajectoire compatible avec l'atteinte de l'objectif de neutralité climatique.
- Etablir structurellement une démarche participative, impliquant tous les acteurs et citoyens afin qu'ils s'approprient les enjeux et les solutions et qu'ils contribuent à définir les attendus de mise en œuvre.
- Travailler sur les leviers du financement de projet pour trouver les nouveaux équilibres économiques, débloquer les investissements privés et réduire la pression sur l'investissement public.

La candidature de Dijon métropole se distinguait notamment par cette vision fédératrice du rôle de la collectivité pour faire face à l'enjeu climatique.

Plutôt que de renforcer l'une ou l'autre de ses politiques, c'est une vision systémique et coopérative structurée qui a retenu l'attention de la commission.

Dans cette optique, Dijon Métropole a souhaité inviter des acteurs publics majeurs du territoire à rejoindre un premier cercle de partenaires locaux préfigurateur d'une « **gouvernance territoriale de la transition climatique** ».

Le CHU, l'Université de Bourgogne, la Banque des Territoires et Grand Dijon Habitat ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans cette démarche.

L'organisation du projet :

Les travaux à réaliser font l'objet d'une subvention d'un montant de 500 000 € qui couvre l'intégralité des dépenses engagées.

Dijon Métropole est seule signataire de la Convention de Subvention. Cette convention intitulée « Award Agreement » est rédigée en anglais et signée avec le financeur du projet. Le financeur du projet est représenté par EIT Climate-KIC HBV, société de droit privé, qui a été sélectionné par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (« European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency - CINEA »), régie par la Commission Européenne, comme coordinateur et financeur du programme « Net Zero Cities » qui vise à accompagner les villes dans les actions permettant d'atteindre la neutralité climatique en 2050.

Dijon Métropole, en tant que lauréat du programme « 30 Villes Pilotes », reçoit la subvention suivant les modalités définies dans la Convention de Subvention, et est responsable de la coordination du projet et est l'interlocuteur privilégié du financeur du projet. Dijon Métropole intervient en tant que mandataire solidaire d'un groupement conjoint constitué de Dijon Métropole, et de trois partenaires : la société Edf, le laboratoire de recherche franco-allemand Eifer et le cabinet conseil Europtimum.

Chaque membre est responsable d'un lot de tâches et d'un budget de travail, qui se répartissent comme suit :

- Dijon Métropole : pilotage du projet, travail sur les coopérations territoriales, et structuration des actions de massification pour environ 265 000 €
- Edf : appui à la structuration pour environ 100 000 €
- Eifer : étude des modifications à apporter à la plate-forme énergie climat précédemment développée dans le cadre du projet RESPONSE pour environ 100 000 €
- Europtimum : communication du projet au niveau européen pour environ 35 000 €

Dijon Métropole, Edf, Eifer et Europtimum doivent signer une Convention de Consortium de façon consécutive à la signature de la Convention de Subvention. Cette convention intitulée « Consortium Agreement » est également rédigée en anglais. Cette convention précise les relations entre les parties, en particulier l'organisation des travaux, la gestion du projet, les droits et obligations de chacun. Y sont notamment définis, les responsabilités, les droits d'accès et la résolution des litiges.

Enfin, chaque partenaire doit signer une Convention de Reversement de la subvention avec Dijon Métropole pour que Dijon Métropole puisse reverser la quote-part de subvention revenant à chacun des partenaires. Cette convention est rédigée en français. Comme pour chaque projet européen, les dépenses feront l'objet d'un suivi rigoureux en lien avec le Service Subventions.

Chaque participant a pu faire valoir ses observations pour aboutir aux accords annexés à la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer l' « Award Agreement » ou Convention de Subvention, et toutes les pièces se rapportant à cet accord, convention qui est annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à être membre des comités indiqués dans la Convention de Subvention,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à inviter des partenaires du territoire à participer au Comité de Préfiguration de la gouvernance territoriale de la transition climatique,
- **d'autoriser** le Président à signer le « Consortium Agreement » ou Convention de Consortium, et toutes les pièces se rapportant à cet accord, convention qui est annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à être membre des comités indiqués dans la Convention de Consortium,

- **d'autoriser** le Président à recevoir les subventions et à signer la Convention de Reversement avec chacun des partenaires du projet, conventions qui sont annexées à la présente délibération,
- **de dire** que les crédits seront inscrits sur les budgets de Dijon Métropole au titre des exercices budgétaires 2023 et suivants,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en place et le bon déroulement du projet.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN